



Outils pour la mise en œuvre d'un programme harmonisé de contrôle de la rage canine en Afrique du Nord



Outils pour la mise en œuvre d'un programme harmonisé de contrôle de la rage canine dans la région de l'Afrique du Nord

Prénom : Asma

Nom : KAMILI

Affiliation:

Chef division de la santé animale

Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, MAROC



Organisation mondiale de la santé animale



Rôles et responsabilités du Ministère de l'Agriculture: **Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA)**

Evolution de la situation épidémiologique et défis
pour l'élimination de la rage

Dr. Asma KAMILI, chef division de la santé animale –Direction de la protection du patrimoine animal et végétal

Dr. Ilham AHAMJIK, chef de service de l'épidémiologie et de la veille sanitaire- Division de la santé animale

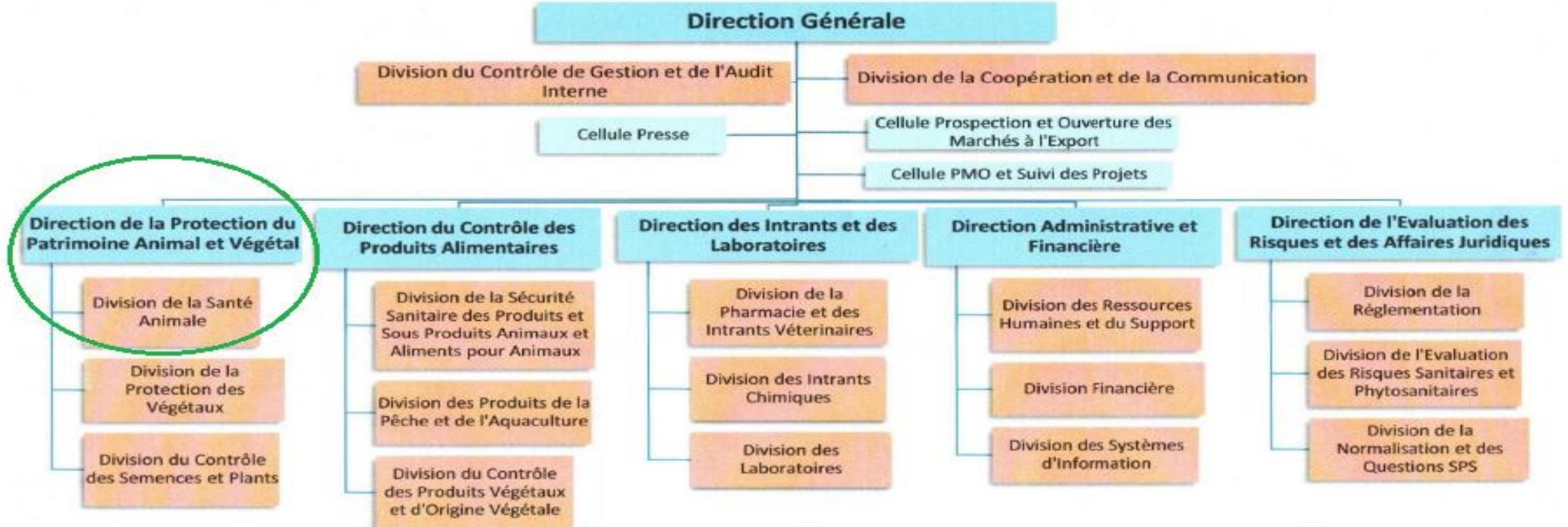
ONSSA: Attributions et organisation

- **Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA): est un établissement doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.**
- **Dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires.**



ONSSA: Attributions et organisation

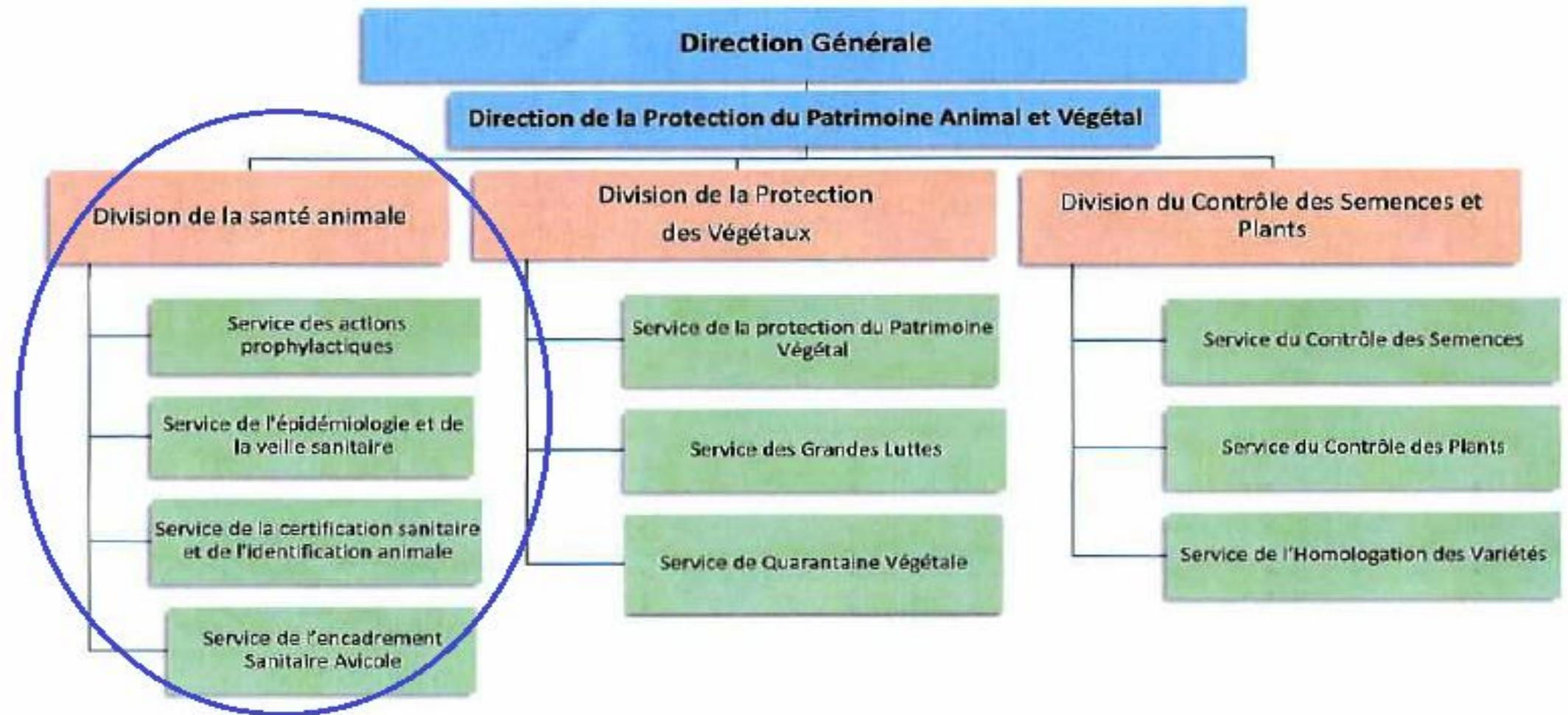
La Division de la Santé Animale fait partie de la Direction de la Protection du Patrimoine Animal et Végétal.



ONSSA: Attributions et organisation

La Division de la Santé Animale comprend 4 services:
SAP, SEVS, SCIA et SESA

	ORGANIGRAMME L'OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES	Date : Code : SAQ 01/ORG/10 Version : H
---	---	---



Contexte

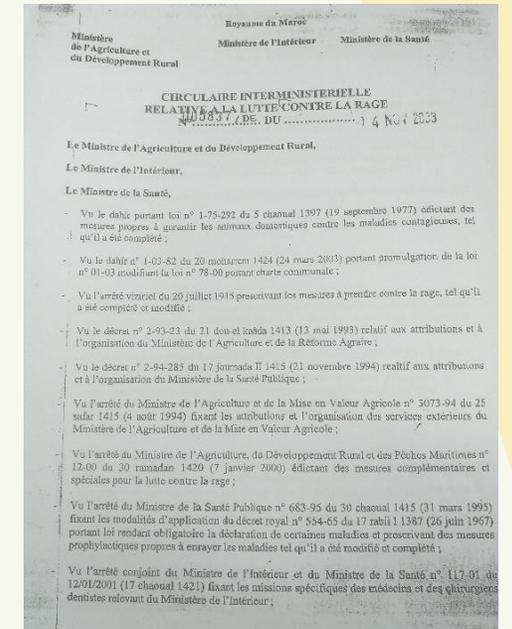
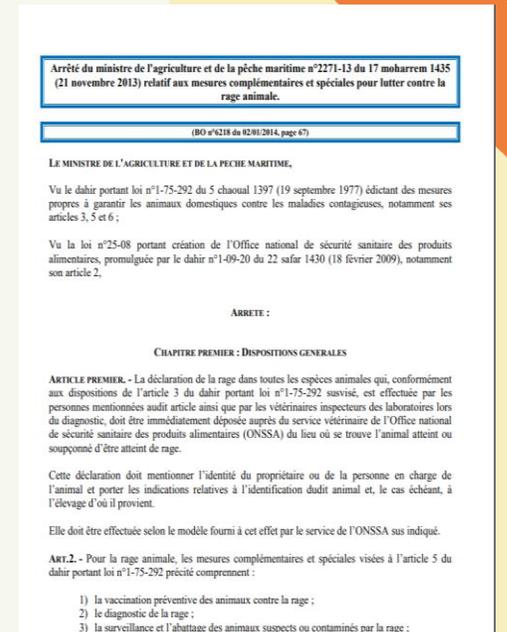
- La rage, zoonose majeure est une MRLC au Maroc en vertu de la réglementation en vigueur.
- Compte tenu de sa gravité et de son impact sur la santé publique, plusieurs programmes nationaux de lutte ont été mis en place depuis 1986;
- Intérêt au niveau international: OMSA, OMS, FAO et GARC adopte l'approche « One Health » par le lancement du plan stratégique mondial « zero rabies by 2030»
- La vaccination des chiens est une composante majeure dans le contrôle de la rage; elle permet de réduire le nombre de cas imputables à la rage d'origine canine, et contribue par conséquent à réduire le nombre de cas humains.



Bases législatives et réglementaires administratifs

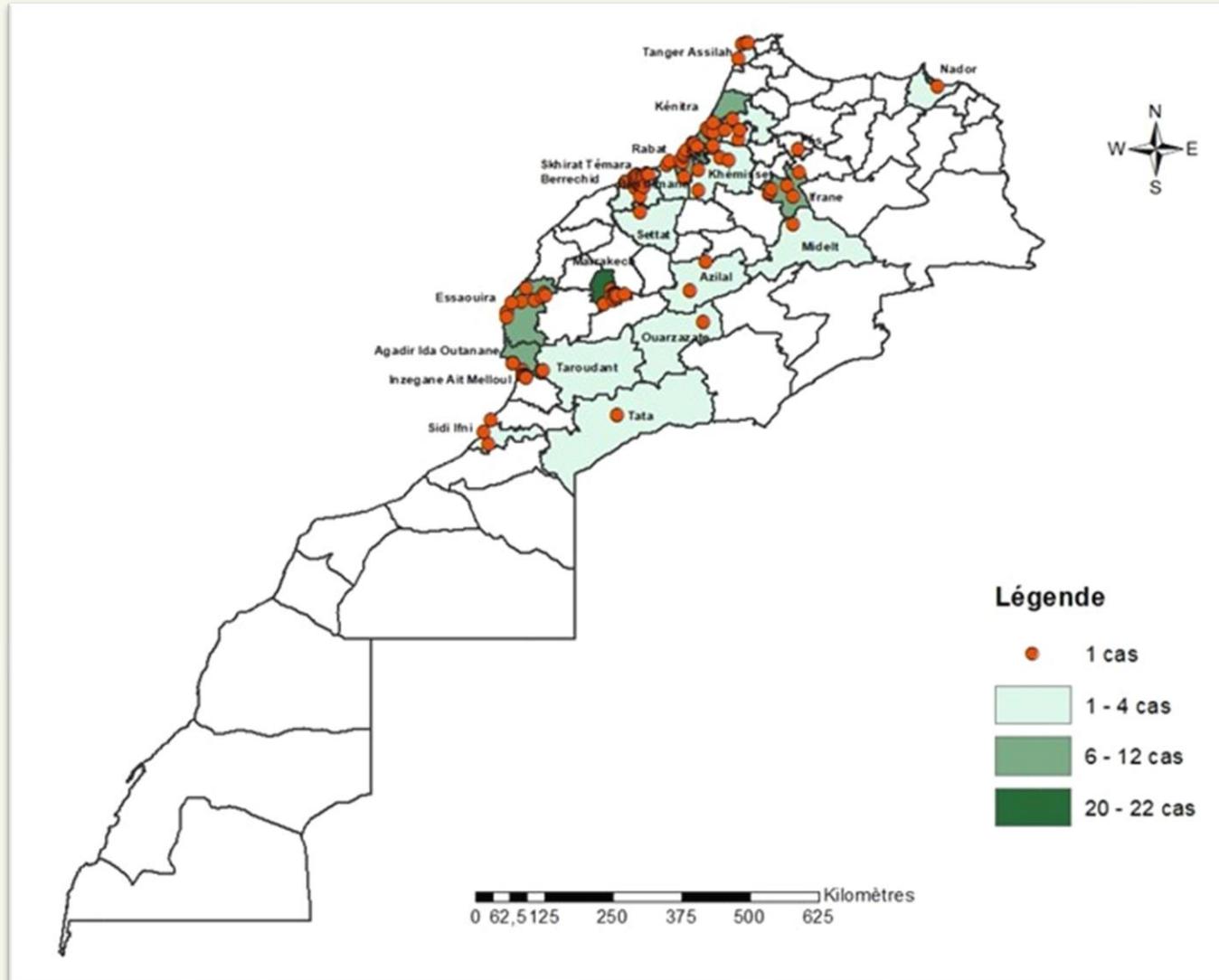


- La rage animale est régie par :
 - Dahir portant loi n°1-75-292 du 5 chaoual 1397 (19 septembre 1977);
 - Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°2271-13 du 17 moharrem 1435 (21 novembre 2013) relatif aux mesures complémentaires et spéciales pour lutter contre la rage animale.
 - Circulaire interministérielle (Agriculture, Intérieur, Santé) relative à la lutte contre la rage N° 5837/DE du 14 Novembre 2003.
 - Convention cadre de partenariat et de coopération (ONSSA, DGCT, DELM, ONV) pour la lutte contre les chiens et les chats errants du 28 février 2019.



Surveillance de la rage animale – chiffres

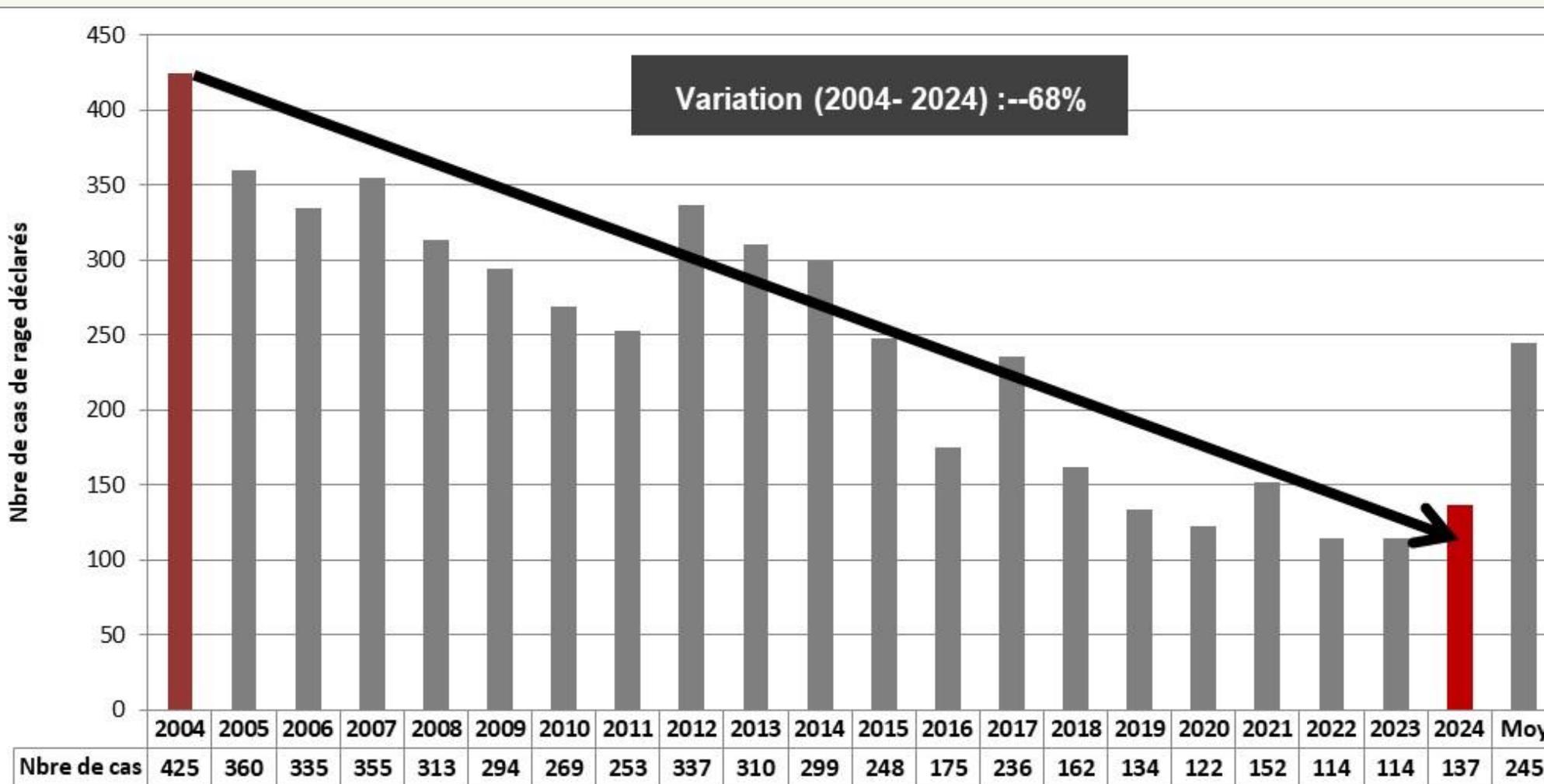
Répartition géographique des cas de la rage animale par province en 2024



Distribution

Surveillance de la rage animale – chiffres

Evolution annuelle des cas de rage animale au niveau national durant la période : 2004-2024

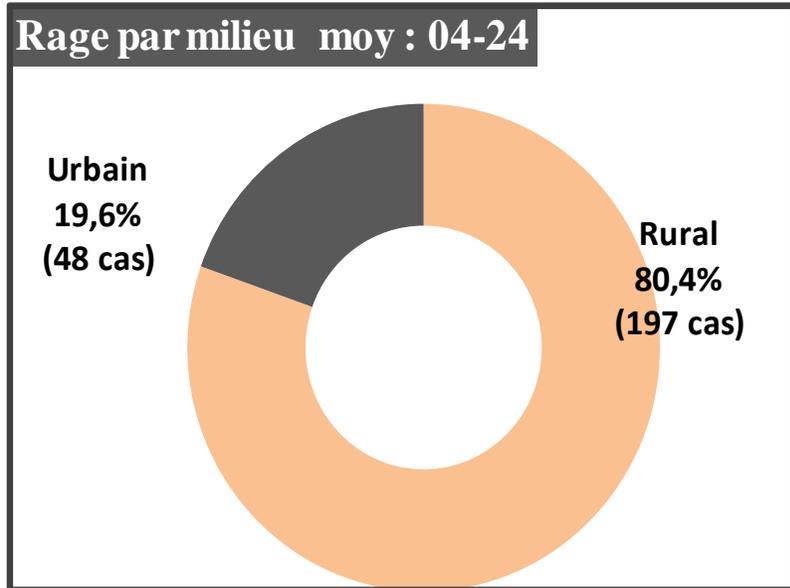


- Une moyenne annuelle de 245 cas de rage animale (2004- 2024);

- Réduction de l'incidence de la rage animale de l'ordre de -68% durant la période 2004- 2024

Répartition par type de milieu (Moyenne 2004- 2024)

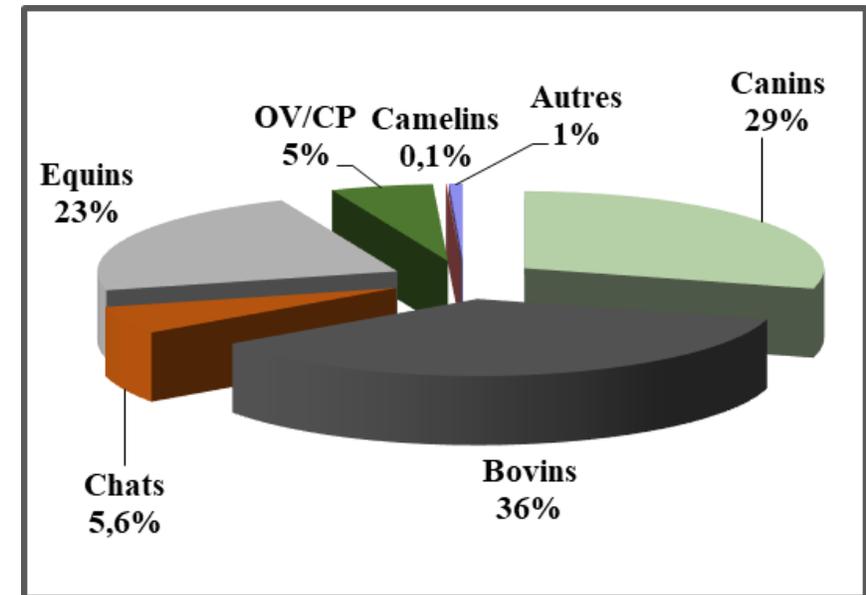
Le milieu rural accuse le plus grand nombre de cas avec 80% des cas



Renforcer la lutte au niveau de la zone rurale

Répartition espèce (Moyenne 2004- 2024)

Le chien est vecteur de la rage et à l'origine de toutes les contaminations (29% des cas)

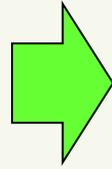


Les bovins : 1^{ères} victimes des morsures de chiens (36% des cas)

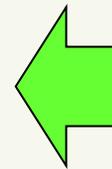
Stratégie nationale de lutte contre la rage

Mesures médicales :

Vaccination d'au moins
70% des chiens à
propriétaires



Action sur la
population
canine



Mesures sanitaires :

Gestion des populations
de chiens errants



- PPP: convention basée sur l'approche TNR (ONSSA, MI, ONV, MS)
- Actions de sensibilisation du public et de communication.
- Réseau d'épidémiosurveillance au niveau national.

Stratégie nationale de lutte contre la rage

Ministère de l'Agriculture (ONSSA)

- **Vaccination annuelle des chiens à propriétaires (à titre gratuit) principalement dans le milieu rural et péri-urbain sur l'ensemble du territoire national;**
- **le vaccin antirabique utilisé pour la vaccination des chiens est produit au Maroc.**
- **Epidémiosurveillance de la maladie.**
- **Sensibilisation de la population**

Ministère de l'Intérieur (DGCT)

- Prise en charge des personnes mordues ou présumées contaminées de rage (vaccination, sérothérapie)
- Equipement et gestion des centres antirabiques et des fourrières/refuges
- Capture des chiens errants et leur gestion au niveau fourrières/refuges.

Ministère de la Santé (DELM)

- Epidémiosurveillance de la rage humaine
- Prise en charge des personnes atteintes de rage
- Collaboration dans les campagnes de sensibilisation de la population

Stratégie nationale de lutte contre la rage

- la vaccination des chiens à propriétaires est réalisée chaque année par l'ONSSA à titre gratuit;
- la moyenne annuelle des effectifs des chiens à propriétaires vaccinés entre 2015 et 2020 est d'environ **69 000**;
- En 2021, l'ONSSA a impliqué les VSM dans l'exécution de la campagne annuelle de vaccination (PPP): avec un bilan d'environ **500 000 chiens vaccinés**.
- En 2024: environ **140.000 chiens** à propriétaire ont été vaccinés.
- l'ONSSA poursuit le programme de vaccination en 2025 au niveau national (**80.868 chiens vaccinés** jusqu'au 23/04/2025).



Stratégie nationale de lutte contre la rage

Convention cadre pour la gestion de la population des chiens et chats errants (2019):

- Démarche basée sur des approches scientifiques et dans le respect des mesures du bien être animal ayant montré un succès dans plusieurs pays.
- Mise en œuvre progressive de cette convention en fonction de l'achèvement de la construction et l'équipement des fourrières/refuges par les communes.

Ministère de l'Intérieur
(DGCT)

Office national de sécurité sanitaire
des produits alimentaires
(ONSSA)



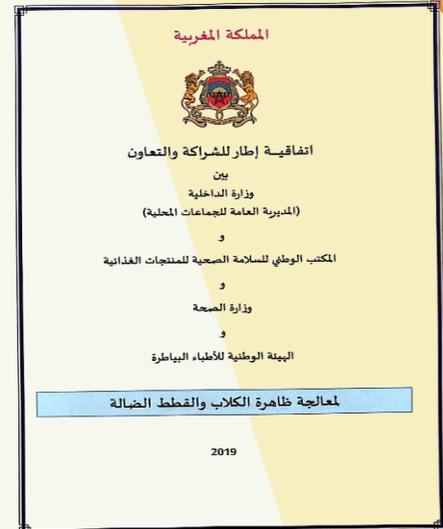
Ministère de la Santé et de la
Protection sociale
(DELM)

Ordre National des Vétérinaires
(ONV)

- Protéger les animaux pour préserver notre avenir;
- Une approche collaborative globale consiste en l'éradication de la rage par la sensibilisation de l'opinion publique nationale sur l'importance de la rage et la vaccination des animaux afin de les protéger ainsi que les humains.



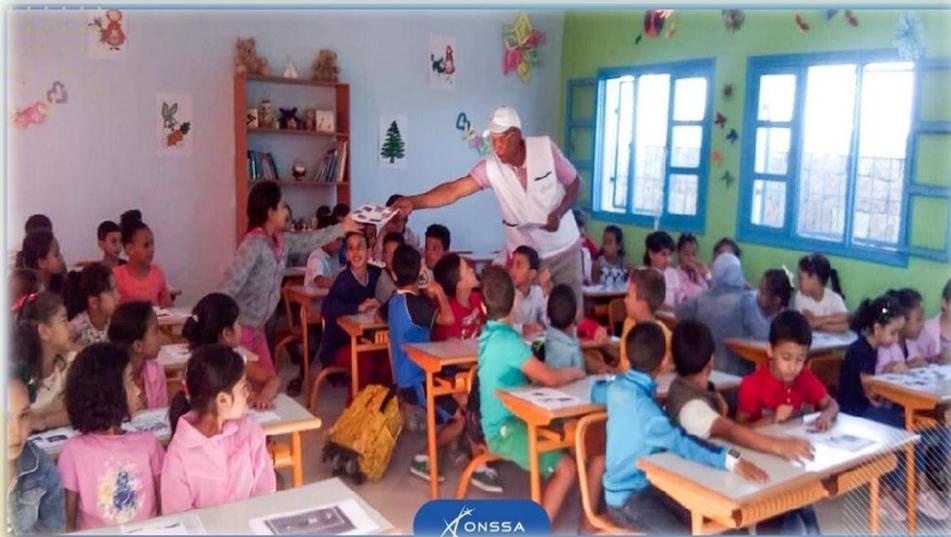
- TNR: “Attraper – Stériliser - Relâcher”:
- Elle consiste en des campagnes de capture, stérilisation chirurgicale, de vaccination et la libération des animaux à l'endroit même où ils ont été capturés.
- Le but étant d'éviter le phénomène de "vide" et le mouvement de population qui en résulte. Le chien stérilisé et vacciné, retrouve son territoire qu'il défend contre toute nouvelle intrusion de chien non vacciné et potentiellement enragé.
- Le chien vacciné, déparasité, stérilisé, devient de fait, un agent protecteur de la population, en sécurisant un territoire indemne de rage.
- Cette nouvelle approche a été lancée et sera généralisée progressivement dès achèvement de la construction et équipement des fourrières et des refuges selon les normes en vigueur par les communes à l'échelle nationale.



Communication, sensibilisation et éducation

Campagne de communication: Sensibilisation dans les écoles:

Sensibiliser les tout-petits sur le bien-être animal, les comportements à risque, l'attitude à adopter et les gestes à observer en cas de morsure, mais surtout la prévention de la rage.



Communication, sensibilisation et éducation

- Améliorer les connaissances des communautés en matière de prévention et de lutte contre la rage, et aussi sur la responsabilisation des propriétaires d'animaux de compagnie par leur vaccination;
- Campagne de communication, de sensibilisation et de vaccination par les étudiants vétérinaires en concertation avec les services vétérinaires de ONSSA.



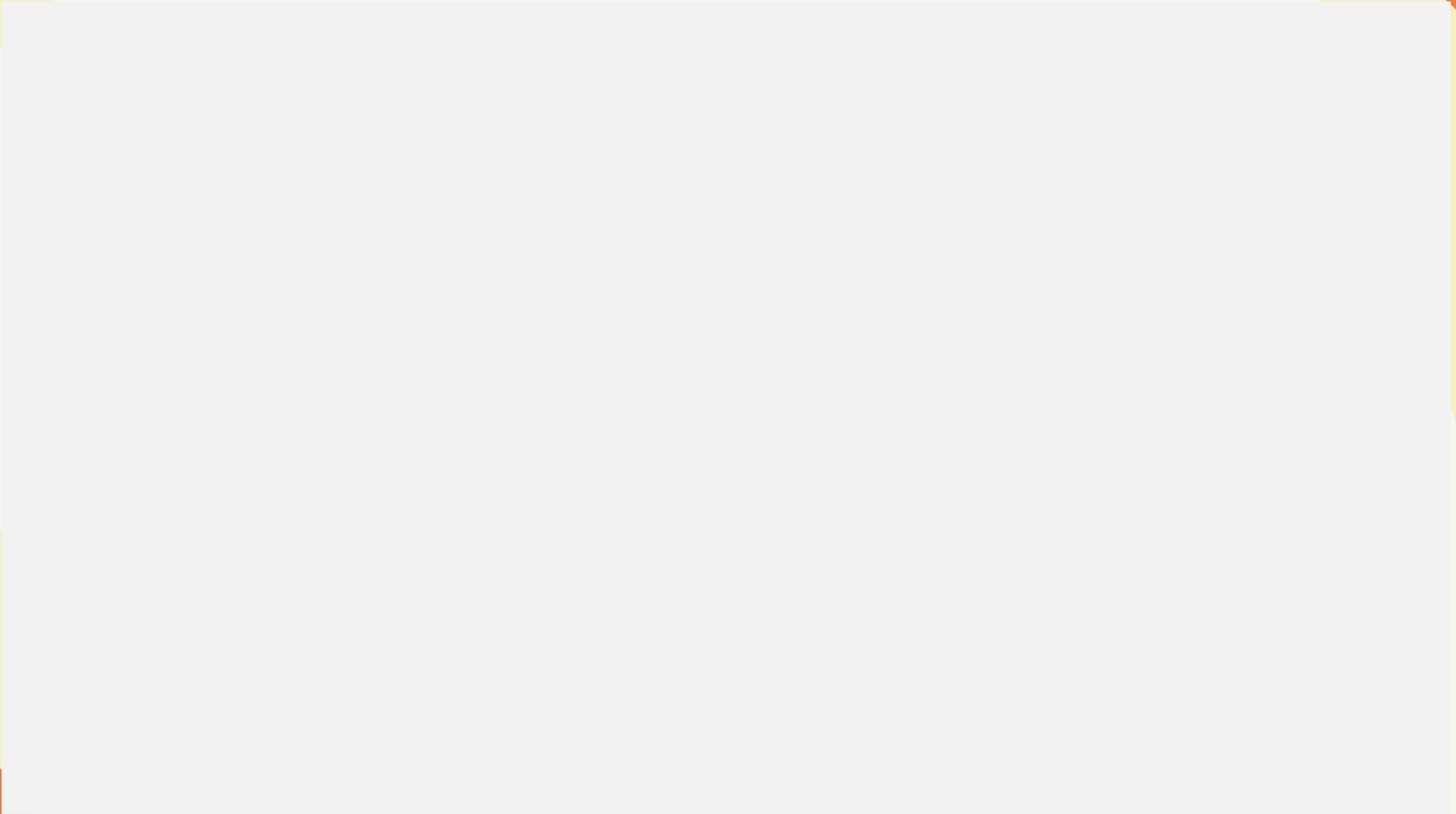
Énumérez trois points forts et trois points faibles majeurs

Points Forts:

- Engagement de toutes les parties prenantes;
- Mobilisation des ressources nécessaires (humaines et financières);
- PPP:
 - Campagne de vaccination généralisée des chiens
 - Implémentation de l'approche TNR

Points Faibles:

- Absence de données récentes sur l'estimation de la population canine;
- La gestion des populations des chiens errants;
- Faible perception par le citoyen des dangers inhérents aux chiens errants.



Merci pour votre attention

ZERO BY 30

**The Global Strategic Plan
to end human deaths from
dog-mediated rabies by 2030**